

Communiqué - Édition de juin 2014

Administration

La réglementation concernant la protection des berges, des fonds marins et la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement (règlement numéro 2014-627) a été adoptée à la réunion du conseil du 23 mai. De nombreux citoyens et plaisanciers s'étaient déplacés pour l'occasion.

Ce règlement sert à protéger l'environnement de nos lacs et est sous juridiction municipale.



A partir de maintenant, il sera permis de faire des activités nautiques de wake-surf dans les zones désignées sur les lacs Masson et du Nord à 150 mètres des berges en autant que la profondeur soit d'au moins 5 mètres. Des bouées seront installées sous peu pour encadrer les zones autorisées.

Les patrouilleurs nautiques sont maintenant autorisés à émettre des avertissements et des amendes. Nous espérons que tous les plaisanciers sauront respecter la réglementation et collaborer sur les plans d'eau cet été.



Les autres types d'activités nautiques telles le ski nautique, le wakeboard, la motomarine, etc. ne sont pas assujetties à ces zones. Il faut cependant respecter la distance de 60 mètres des berges.

Loisirs

Les saisons de tennis et de golf sont commencées ! Les deux tennis du Parc Thomas-Louis-Simard sont réservés pour les résidents de l'Estérel. De plus, Monsieur Henry Borkowski organise des tournois (round robin) les mercredis, samedis, dimanches et les jours fériés de 8h30 à 10h30. Pour plus de renseignements, vous pouvez le contacter au (450) 228-2911.



Le Club de golf a maintenant un nouveau propriétaire et Monsieur Dave Ross qui est un résident de l'Estérel depuis plusieurs années en est le directeur général. Pour plus de renseignements, vous pouvez le contacter au (450) 228-4532.



Le tournoi de golf du Maire pour collecter des fonds pour la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut et La Rencontre aura lieu le 11 juillet suivi d'un souper à l'Estérel Resort. Des informations détaillées vous seront envoyées pour l'inscription.

La journée BBQ et de l'environnement prévue le 28 juin se déroulera au nouveau Refuge (Parc d'Estérel) au 1, avenue d'Anvers situé près du chemin Dupuis. Il y aura plusieurs kiosques contenant des informations sur l'Estérel et sur l'environnement. Vous y apprendrez les mesures à prendre pour diminuer les gaz à effet de serre (GES). Vous pourrez obtenir des bouteilles pour faire analyser votre eau et de l'information sur le compostage, recyclage, etc.



Des jeux pour les enfants (peinture, maquillage, recherche d'indices, etc.) seront organisés et nous aurons la visite des pompiers de l'agglomération et des camions des travaux publics. Les activités se dérouleront de 11h à 16h. On espère que le beau temps sera au rendez-vous ! Le programme détaillé vous sera communiqué sous peu.

Pour les informations additionnelles, vous pourrez vous référer aux comptes rendus des séances du conseil une fois approuvés et mis en ligne dans la rubrique « procès-verbaux ».